

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2023

Réunis en séance publique à 19 h en mairie sous la présidence du maire		PRESENT	ABSENT		A donné procuration à			
			Excusé	Non excusé				
<b>MULLER Daniel, maire</b>		X						
ADJOINTS	SCHORUNG Eric	X					Conseillers élus	23
	RINCKE Véronique	X						
	KESSLER Gérard	X						
ADJOINTS	KIRCHER Marie-Joséphine				X	Mr KESSLER	Conseillers en fonction	23
	SCHMITT Serge	X						
	FIRTION Evelyne				X	Mr SCHMITT Serge		
CONSEILLERS MUNICIPAUX	BACH Anne-Laurence				X	Mr SCHORUNG	Conseillers présents	15
	BOTT Cédric	X						
	GADLER Sandrine			X				12
	GROSS Sylvie				X	Mr MOURER	QUORUM	
	GROSSE Anne-Marie				X	Mme RINCKE		
	HEYMES Muriel	X						0
	HOELLINGER Isabelle				X	Mr WURTZ	Conseillers absents avec excuses	
	HOUVER Sabrina	X						
	MEYER Gaston	X						1
	MOURER Jonathan	X					Conseillers absents sans excuses	
	PERRIN Marina	X						
	SCHMITT Fabienne	X						
	SCHMITT Serge Bruno	X						7
	SIATTE Jean-Marie	X					Conseillers ayant donné procuration	
	WURTZ Laurent	X						
ZAHM Marcel					X	Mr MULLER		

Désignation de la secrétaire de séance : Mme HAFFNER M-E, secrétaire de mairie

Ordre du Jour	
1.	COMPTABILITE : ADMISSION EN NON VALEUR
2.	DEMANDE DE SUBVENTION PAR LES ASSOCIATIONS
3.	VENTE DE POUBELLES DE 240 L – FIXATION DU PRIX DE VENTE
4.	CHASSE COMMUNALE : VALIDATION DE LA LISTE DES PROPRIETAIRES ET DES SURFACES PRISES EN COMPTE DANS LA CHASSE COMMUNALE
5.	ACHATS DE MAISONS ET TERRAINS RUE DU STADE
6.	REGION GRAND EST : MOTION EN FAVEUR DE LA REOUVERTURE FERROVIAIRE DE LA LORRAINE VERS LE SUD DE LA FRANCE
7.	DEPARTEMENT : MOTION EN FAVEUR DE L'OUVERTURE FERROVIAIRE VERS LE SUD DE LA FRANCE DEPUIS LA MOSELLE

8.	MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'OFFRE DE SANTE CAN FILIERIS SUR NOTRE TERRITOIRE
9	DENOMINATION DE RUES
10.	DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER
11.	DIVERS ET COMMUNICAITONS

**Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023**

**Approuvé à l'unanimité.**

**Point 1 DCM 32-2023**

**COMPTABILITE : ADMISSION EN NON VALEUR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressés par Monsieur le comptable,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

DECIDE d'approuver l'admission en non-valeur de la créance irrécouvrables pour un montant de **120.85 €**, dont la dépense sera payée sur l'article 6541 au Budget de la commune.

**POINT 2 DCM 33-2023**

**DEMANDES DE SUBVENTION PAR LES ASSOCIATIONS**

Mr SCHMITT Serge, Adjoint, en l'absence de Mme FIRTION, Adjointe

\* présente les demandes de subvention reçues par :

- l'association C TEN'DANSE pour l'achat d'une sono et d'un sac de transport pour un montant de 408.98 €
- la Boule Hambachoise pour l'achat d'un réfrigérateur pour un montant de 499.99 €
- l'association les HAM'IS du potager pour l'achat de 2 tables de pique-nique pour un montant de 399.80 €

Après réflexion, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, (Mr MULLER Daniel pour la Boule Hambachoise, et Mme HEYMES Muriel pour les HAM'IS du potager ne participant pas au vote) décide d'accorder les subventions suivantes :

- **164 €** à l'association C TEN'DANSE
- **200 €** à la Boule Hambachoise
- **160 €** à l'association les HAM'IS du potager

représentant 40 % du montant de leurs investissements.

### **POINT 3 DCM 34-2023**

#### **VENTE DE POUBELLES DE 240 L – FIXATION DU PRIX DE VENTE**

Pour continuer à rendre ce service de proximité aux administrés, le stock de poubelles de 240 l étant vide, une nouvelle commande a été passée auprès de la CASC qui affiche une augmentation de 2 € (soit 40 € au lieu de 38 € pour une poubelle).

IL faut donc fixer le prix pour la vente :

Poubelle 240 l	40 €
----------------	------

Le conseil municipal, **à l'unanimité**

- accepte cette proposition
- charge le Maire d'établir les titres de recettes à l'encontre des acheteurs.

### **POINT 4 DCM 35-2023**

#### **CHASSE COMMUNALE**

#### **VALIDATION DE LA LISTE DES PROPRIETAIRES ET DES SURFACES PRISENT EN COMPTE**

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse (période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033), le Conseil municipal est appelé à valider la liste des propriétaires et des surfaces qui sont présent en compte dans la chasse communale.

Après explications du Maire et soumission de la liste par Mr SCHORUNG, Adjoint

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**

- Approuve la liste.

Informations complémentaires

Mr SCHORUNG, Adjoint explique que la validation de cette liste comprend tous les propriétaires qui seront pris en compte dans la chasse. 433 propriétaires pour une surface de 746 ha 41 a 27.

Les lots de chasse actuels ont une surface de 256 ha pour le lot 2 et 234 ha pour le lot 3 ainsi que des réserves et enclaves.

Il y aura une réunion publique avec les propriétaires qui pourront décider de l'abandon ou non du produit de la chasse à la commune, le 13 septembre 2023.

Les locataires actuels devront se faire connaître s'ils entendent solliciter le renouvellement de leur bail de chasse ainsi que les demandes de réserves et d'enclaves.

La commission 4C avant fin octobre détermine la consistance des lots, le choix de la mise en location, agréé les candidatures pour les lots, réserves et enclaves

Le conseil municipal avant fin octobre détermine la consistance des lots, décide de la location, fixe le prix et arrête le cahier des charges.

**POINT 5 DCM 36-2023**

**ACHATS DE MAISONS ET TERRAINS RUE DU STADE**

Par délibération du 27 juin 2022, les élus ont décidé de faire l'acquisition des maisons et terrains situés rue du stade des consorts Kany. Les co-indivisaires n'ayant plus donné suite à la décision dans le délai imparti visé dans la délibération ont à nouveau sollicité Mr le Maire dernièrement pour renouveler leur proposition de vente aux mêmes conditions de prix.

Mrs KANY Denis, Serge, Eric et Mme GITZHOFFEN née KANY Marie Christine ont chacun signé une promesse de vente pour le prix global de 120 000 € pour la vente des biens suivants :

Section	Parcelle n°	Surface en ares	Classement au PLU
02	272	0.60 ares	Ua
02	469	11.30 ares	Ua et N
02	471	10.01 ares	Ua et N
Surface totale		21.91 ares	

Le conseil municipal, **à l'unanimité**

Décide l'acquisition des biens sus nommés au prix de 120 000 €

- Confie la rédaction de l'acte notarié au cabinet notarial de Mes PEFFERKORN BAILLOT et THINES et prend en charge les frais notariés ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

## **POINT 6 DCM 37-2023**

### **REGION GRAND EST - MOTION EN FAVEUR DE LA REOUVERTURE FERROVIAIRE DE LA LORRAINE VERS LE SUD DE LA FRANCE**

Depuis quatre ans, il n'y a plus aucun TGV en circulation entre le territoire lorrain et le Sud de la France. Jusqu'alors, il était possible d'aller de Nancy à Lyon en train en 3h50, un temps assez proche des 3h30 environ d'un trajet en voiture. Aujourd'hui, il est nécessaire de prendre une correspondance TGV à Paris pour un temps de parcours de plus de 4h30 et moyennant des tarifs élevés. A l'heure de la transition écologique, aujourd'hui il est incompréhensible pour nos concitoyens que la voiture soit la seule solution de transport compétitive pour relier la Lorraine à Lyon.

Cette suppression unilatérale des dessertes ne devait durer que le temps d'effectuer des travaux sur le nœud ferroviaire de Lyon, c'est-à-dire de décembre 2018 à décembre 2023. La SNCF s'était engagée à rétablir cette liaison à l'issue de la réalisation de ces aménagements... Pourtant, elle a depuis annoncé son intention de supprimer définitivement la desserte TGV directe Metz/Nancy/Dijon/Lyon via Neufchâteau. Les engagements n'ont pas été tenus, et la Lorraine a été oubliée.

Le 17 mars 2022, une nouvelle convention entre l'État et SNCF voyageurs a été signée en prévoyant un développement de l'offre Intercités - Trains d'Équilibre du Territoire (TET). Cependant, force est de constater que l'Est de la France était le grand oublié puisque concerné par aucune ligne. Face à la mobilisation des élus locaux, une réunion s'est tenue le 13 avril en présence des services de l'État, de la SNCF, des collectivités territoriales et des représentants des associations d'usagers afin évoquer la création d'une ligne TET vers le Sud financée par l'État.

A l'initiative de la Région Grand Est, du Département de Meurthe-et-Moselle et de la Métropole du Grand Nancy, une centaine d'élus locaux, départementaux, régionaux et parlementaires de toutes sensibilités, représentant l'ensemble des territoires lorrains, se sont rassemblés le 5 mai 2023 à Nancy pour exiger que l'État tienne ses engagements en faveur du rétablissement d'une desserte ferroviaire vers le Sud de la France. Il s'agit d'un enjeu majeur d'aménagement, de transition écologique et de qualité de vie dans les territoires. L'attractivité de nos communes ne peut se concevoir sans engagement fort et durable en matière de connexion ferroviaire vers le reste du territoire national. **Au carrefour de l'Europe du Nord et du Sud, de l'Est et l'Ouest, le corridor du Sillon lorrain ne doit pas et ne peut pas devenir un cul de sac ferroviaire.**

A l'heure où l'on demande aux collectivités territoriales d'investir, de contribuer de manière conséquente à la transition énergétique et de répondre aux enjeux de développement du territoire, il est essentiel que l'État prenne également ses responsabilités pour faire en sorte que la Lorraine bénéficie d'un maillage à la hauteur des besoins de mobilité et des attentes de nos concitoyens.

Aussi, le Conseil municipal de la commune de Hambach, après lecture par Mr SCHORUNG, Adjoint du contenu de cette motion, **à l'unanimité** demande à l'État et à la SNCF :

- De tenir les engagements pris le 13 avril dernier ;
- D'investir pour un matériel roulant de qualité et d'assurer le confort des usagers ;
- De garantir la qualité du réseau ferroviaire et d'agir en faveur de la connexion ferroviaire entre les territoires.
- De se donner tous les moyens pour arriver, dans les meilleurs délais, au retour d'un service ferroviaire équivalent à celui supprimé en 2018.

### **POINT 7 DCM 38-2023**

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL : MOTION EN FAVEUR DE L'OUVERTURE FERROVIAIRE VERS LE SUD DE LA FRANCE DEPUIS LA MOSELLE**

### MOTION

Présentée par : M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle

En 2018, pour permettre la réalisation des travaux de modernisation de la gare de Lyon-Part-Dieu, les services TGV reliant NANCY à LYON et transitant par TOUL, CULMONT-CHALINDREY et DIJON ont été supprimés et remplacés par une liaison METZ - STRASBOURG - COLMAR - MULHOUSE - BELFORT - MONTBELIARD - BESANCON - **DIJON.**

Ainsi, depuis quatre ans, aucun TGV ne circule depuis la frontière luxembourgeoise, via METZ jusqu'au Sud de la France. Cette suppression unilatérale des dessertes devait durer de décembre 2018 à décembre 2023, le temps d'effectuer des travaux sur le nœud ferroviaire de **LYON.**

La SNCF s'était engagée à rétablir cette liaison à l'issue de la réalisation des aménagements.

Pourtant, elle a depuis annoncé son intention de supprimer définitivement la desserte TGV directe METZ/NANCY/DIJON/LYON via NEUFCHÂTEAU.

Pour pallier cette suspension, une offre TER de 4 trains par jour a été mise en place par la Région entre NANCY et DIJON, mais elle ne compense pas la liaison longue distance jusqu'à LYON et au-delà jusqu'au Sud de la France.

Dernièrement, la Région Grand-Est a proposé la création d'une liaison TET (Trains d'Equilibre du Territoire), qui devrait faire l'objet d'une convention avec l'Etat et qui serait assurée temporairement, de fin 2024 à mi-2026, par du matériel de la Région Grand-Est.

Or, au-delà de cette échéance, ni la SNCF, ni l'État, n'ont apporté à ce stade de garantie quant aux moyens humains nécessaires.

Le Département de la Moselle demande à l'Etat de prendre en compte les besoins en mobilité décarbonée des territoires mosellans vers le sillon rhodanien.

Dans cette perspective, le Département de la Moselle :

- Regrette vivement l'abandon par SNCF-Voyageurs d'un rétablissement de la desserte TGV METZ/NANCY/DIJON/LYON contraire à son engagement ;

- Salue l'initiative du Ministre délégué chargé des Transports d'initier un dialogue entre l'Etat, la SNCF et les territoires pour un retour rapide d'une desserte entre METZ/NANCY/DIJON et LYON comme c'était le cas avant les travaux en gare de LYON Part Dieu ;

Et demande à la Première Ministre et au Ministre délégué chargé des Transports

- De se saisir de l'attribution en 2023 des créneaux pour rétablir, dès 2024, les liaisons entre la Lorraine, LYON, voire le Sud de la France avec une plus grande amplitude horaire et un meilleur cadencement ;
- D'établir une politique complète et équitable en matière de Trains d'Equilibre du Territoire (TET) et de ne plus les considérer comme le parent pauvre de la politique de transport en France;
- D'investir dans du matériel roulant et de déployer des moyens suffisants pour agir en faveur de la connexion ferroviaire entre les différents territoires ;
- De garantir la qualité du réseau ferroviaire et d'opérer des rénovations quand e à où cela est nécessaire.

Le conseil municipal de la commune de Hambach, à l'**unanimité** soutient la motion du conseil départemental.

### **POINT 8 DCM 39-2023**

## **MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'OFFRE DE SANTE CAN FILIERIS SUR NOTRE TERRITOIRE**

Mme RINCKE, Adjointe présente la motion :

Restant particulièrement préoccupés par la nécessaire consolidation du réseau national de santé CAN-Filieris, dont le devenir est l'objet de discussions nationales en cours sous l'égide du gouvernement et de son Ministre de la Santé et Solidarité,

Considérant l'apport considérable de l'offre de santé de la CAN-Filieris sur notre territoire en termes d'activités médicales, paramédicales et médico-sociales en faveur de la prise en charge solidaire de nos populations, notamment les plus fragilisées,

Le Conseil municipal, par 20 voix pour, 2 abstentions :

Demande solennellement que le gouvernement :

- Décide d'engager toutes les conditions permettant de consolider et garantir l'unicité du système de l'offre de santé et de sécurité sociale CAN-Filieris avec son maillage de proximité actif sur notre territoire,
- Appuie fortement la mise en œuvre d'une coopération entre la CAN-Filiéris et la CNAM dans un cadre de service public de santé au service de notre territoire

- Accorde les financements solidaires indispensables permettant d’assurer la pérennité, le développement de ses missions, le recrutement indispensable des personnels et professionnels de santé afin de contribuer à répondre aux besoins de nos populations.

### **POINT 9 – DCM 40-2023**

#### **DENOMINATION DE RUES**

La construction des logements destinés à des séniors avance à vue d’œil, il est urgent de créer une adresse postale pour ces bâtiments.

Après un échange avec la poste, Mr le Maire propose de créer 2 impasses.

Mr le Maire a sollicité les conseillers pour suggérer des propositions de noms et les présente :

- Des platanes, des saules, des charmes, du stade, de la joie, du partage, des tilleuls, du Ham, du Krut, ou encore impasse 1 et 2 clos des ainés

Après échange de vues, le conseil municipal, **à l’unanimité**

- Décide d’attribuer les noms suivants :

A- Impasse des platanes, qui dessert l’immeuble angle rue Nationale et rue du stade (numéros impairs) ainsi le premier bâtiment (numéros pairs)

B – Impasse des saules qui dessert le second bâtiment (numéros pairs)

### **POINT 10 - DIA**

	<b>VENDEURS</b>	<b>ACHETEURS</b>
<b>VENTES MAISONS</b>		
178 A rue Nationale	MENON Patrice	HARTEL Eric
13 rue du Clos St Vit	KINOSKY Mathieu	MISSLER Pierre et DIER Emilie
45 rue Nationale droit d’habitation garages 45 A rue Nationale maisons et terrains	SCI JLS HAMBACH	LEIBUNDGUTH Marc
<b>VENTES TERRAINS</b>		
89 Rue Principale	SAS BODIADIS	FONCIERE BERTRAND
<b>VENTES ENTREPRISES</b>		
Rue Robert Pax	LAVAGE EUROPOLE	SCI GENERAL STUHL

## **POINT 11 - DIVERS ET COMMUNICATIONS**

### Allumage éclairage public

Mr le Maire donne lecture du message reçu de la Gendarmerie de Sarralbe, recommandant de laisser l'éclairage public allumé la nuit durant le temps du rassemblement évangélique ayant lieu à Grostenquin.

Les membres sont d'accord sur le principe mais Mr le Maire contactera néanmoins la brigade de Sarreguemines dont la commune dépend.

Mr WURTZ estime qu'il n'y aura pas de plus value à rallumer les lampes.

### Elections sénatoriales

Mr le Maire informe qu'il sera suppléant de Mr MULLER Laurent, Maire de Hombourg Haut, Conseiller départemental, Président de Matec, Vice-président de la communauté de commune de Freyming Merlebach.

signatures

Mr le Maire,

Mme HAFFNER, secrétaire de séance

Daniel MULLER

Fin de la réunion 19 h 55